

## INSCRIPTIONS au SERVICE de RESTAURATION année 2017 / 2018

A ramener pour le 04 juillet 2017

### **Ce dossier comprend**

---

- 1 fiche sanitaire de liaison (commune pour tous les services)
- 1 fiche d'inscription longue période
- 1 fiche de réservation hebdomadaire

A consulter sur le site internet de la Commune ([www.lampaul-plouarzel.fr](http://www.lampaul-plouarzel.fr) – rubrique « Enfance jeunesse » – espace « Services périscolaires »)

- le règlement du service restauration
- la « charte de savoir vivre et de respect mutuel ».

Pour les personnes qui seraient dans l'impossibilité de consulter sur le site un exemplaire papier pourra être remis sur demande.

### **Pièces à joindre**

---

Les services administratifs pourront avoir accès au coefficient des personnes relevant de la CAF qui n'auront donc aucun document à fournir. Il faudra toutefois veiller à renseigner le n° d'allocataire sur la fiche sanitaire. A défaut la facturation du repas se fera au tarif le plus élevé.

En revanche pour les personnes affiliées à un autre régime (MSA ou autre) il est impératif de produire une attestation indiquant le chiffre du quotient familial. En l'absence de ce document la facturation du repas se fera au tarif le plus élevé.

### **Votre enfant fréquentera régulièrement la cantine et vous connaissez les jours où il déjeunera**

---

Remplir la feuille d'inscription longue période. Ne pas utiliser les fiches de réservation hebdomadaire.

### **Votre enfant fréquentera régulièrement la cantine mais vous ne pouvez déterminer les jours ou les dates**

---

Remplir au cours de l'année les feuilles de réservation hebdomadaire. Celles-ci peuvent être renseignées pour des délais d'une à plusieurs semaines. Elles doivent être rendues pour le jeudi de la semaine précédente. Elles sont disponibles à la Mairie, au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et téléchargeables sur le site internet de la Commune ([www.lampaul-plouarzel.fr](http://www.lampaul-plouarzel.fr) – rubrique « Enfance jeunesse » – espace « Services périscolaires »). Elles servent également pour la réservation de l'accueil périscolaire.

### **Votre enfant ne fréquentera pas régulièrement la cantine**

---

Remplir le dossier et utiliser les feuilles de réservation hebdomadaire.